

Joseph BECH

Le 15 février 1951

à Paris – Conférence sur l'organisation de l'armée européenne

En acceptant l'invitation du Gouvernement français à cette Conférence pour l'organisation d'une Armée Européenne, le Gouvernement luxembourgeois a voulu marquer, une fois de plus, l'intérêt qu'il porte à tous les efforts tendant à l'intégration de l'Europe, dans quelque domaine que ce soit: politique, économique ou militaire. Je tiens à rendre hommage à cette nouvelle initiative française qui a le mérite d'être constructive, de venir à point et de faire entrevoir des possibilités de solution à certains problèmes qui, à l'heure actuelle, figurent à l'avant plan des préoccupations européennes. La question de la sécurité Européenne revêt deux aspects nettement différents, mais inséparables. Il s'agit en effet, non seulement de défendre l'Europe démocratique contre toute agression venant du dehors, mais encore d'éliminer pour l'avenir le danger d'un conflit armé entre les nations européennes elles-mêmes.

Les récentes décisions prises par le Conseil Atlantique à Bruxelles répondent à la première de ces préoccupations et permettent de parer aux nécessités immédiates de la défense collective de l'Europe par la puissante organisation de défense des nations atlantiques. Loin d'être en contradiction avec la conception de l'Armée atlantique, celle de l'Armée européenne devrait la renforcer. Car, en rapprochant les Etats démocratiques européens, en les amenant à (étatiser) toute conception trop étroite de leur souveraineté nationale, l'organisation d'une Armée européenne pourra devenir non seulement un facteur important dans le système de la défense atlantique, mais représentera également un progrès considérable dans la voie de l'unification de l'Europe. Une armée vraiment européenne formera un élément puissant de l'armée atlantique, au commandement suprême de laquelle elle devra nécessairement et de toute évidence rester subordonnée.

Il est dès maintenant certain que la réalisation de cette idée audacieuse rencontrera en cours de route des difficultés techniques, juridiques, et psychologiques très sérieuses. Tout dépendra de l'esprit dans lequel les discussions seront engagées et poursuivies. Les négociations au sujet du Plan Schuman auront à cet égard comporté un certain nombre d'enseignements utiles. L'essentiel, il me semble, sera d'aboutir à un résultat pouvant rallier le plus grand nombre possible de nations européennes démocratiques, même si ce résultat ne correspond pas d'emblée au but ambitieux que les plus fervents protagonistes de l'idée d'une Europe unifiée se sont proposé d'atteindre. C'est dans cet esprit que mon pays, conscient d'ailleurs de la faible contribution qu'il pourra apporter à la mise sur pied du système européen de défense en commun, collaborera à la réalisation de l'idée contenue dans le Plan français et à l'heureux aboutissement des travaux de cette Conférence.